



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

- | | |
|--------------|---|
| COLZA | Limace : Risque moyen à fort. Surveiller vos parcelles.
Altise des crucifères : Risque faible à moyen. L'observation est indispensable. Mettez en place vos cuvettes jaunes ! |
| MAÏS | Sésamie, Pyrale : Toujours des piègeages. Attention à la fragilisation des tiges en fin de cycle.
Chrysomèle : La campagne de piègeage se termine. Pas de capture constatée sur le territoire. |

COLZA

ANALYSE DE RISQUE ÉLABORÉE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES AQUITAINE & OUEST OCCITANIE

Le réseau d'observations colza de la Surveillance Biologique du Territoire (SBT) est actuellement en cours de construction. L'élaboration de l'analyse de risque 2017-2018 se fera sur les territoires Aquitaine, Midi-Pyrénées et Ouest-Audois grâce à des parcelles fixes qui feront l'objet d'observations hebdomadaires. Cette semaine, en attendant la finalisation du réseau, l'analyse de risque est issue de retours terrains et de tours de plaine.



Vous êtes agriculteur, conseiller agricole, partenaire du monde agricole ? La surveillance de l'état sanitaire de la culture du colza vous intéresse dans l'objectif d'améliorer les performances de cette production ?



Alors n'hésitez plus, intégrez le réseau BSV Aquitaine & Ouest Occitanie en devenant observateur colza !

Demandez plus d'information à Quentin Lambert, animateur filière Terres Inovia (port : 06-33-24-25-33 ou mail : q.lambert@terresinovia.fr).

• Stades phénologiques et état des cultures

Les semis de colzas sont encore en cours dans les différents départements du réseau. Les conditions climatiques estivales propices à la préparation des sols ont permis d'obtenir dès le mois d'août des lits de semences favorables au semis. Les premiers semis, autour du 20/08, ont maintenant levé et atteignent de 1 à 4 feuilles vraies (BBCH11 : stade B1 et BBCH14 : stade B4).

Néanmoins, la majorité des semis ont plutôt été réalisés durant la première décennie de septembre et sont au stade levée cotylédonaire (BBCH10 : stade A) ou apparition des feuilles (stade B).

Les pluies du mercredi 30 août (30 mm à Auch, 10mm à Toulouse et Agen) et du dimanche 03 septembre (7mm à Mont-de-Marsan) ont favorisé les levées homogènes et rapides. Depuis ces dates, d'autres pluies significatives sont survenues et la culture débute son cycle dans des conditions idéales de développement.

Rappel: un stade est atteint dans une parcelle lorsque 50% des plantes l'ont atteint.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN CX
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :
Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'agriculture de Hte-Garonne
et du Tarn, Chambre
régionale d'agriculture
d'Occitanie, DRAAF
Occitanie, FREDON,
Qualisol, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture, avec
l'appui financier de l'Agence
Française pour la Biodiversité,
par les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au finance-
ment du plan Ecophyto.

• Limace

Des dégâts de limaces ont été signalés localement dans des parcelles du Lot-et-Garonne et du Gers. Une parcelle a été déclarée comme resemée, elle n'avait pas été protégée et avait beaucoup de résidus en surface. Les pluies régulières sont favorables à l'activité des limaces. Le modèle limaces ACTA place l'indice de risque comme moyen à fort selon les situations géographiques.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Évaluation du risque : Risque moyen à fort.

Observer vos parcelles et évaluer le risque selon le stade du colza, les conditions climatiques (les pluies et températures douces) ainsi que l'historique de la parcelle et le travail du sol.



Dégât de limace sur cotylédons (photo Terres Inovia).

• Altise des crucifères ou petite altise

La présence de petites altises est généralisée sur le réseau Aquitaine & Ouest Occitanie. Cependant, les attaques ne dépassent pas le seuil de nuisibilité et le colza est dans une phase de croissance active aux vues des conditions climatiques. L'analyse du risque se fait sur plante, en prenant en compte le nombre de pieds avec morsures et la surface foliaire touchée. L'observation du ravageur peut-être complétée par des relevés sur la cuvette jaune enterrée.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 avec morsures.



Petite altise sur colza (Photo Terres Inovia).

Évaluation du risque : Risque moyen à faible.

Aucune situation ne dépasse le seuil de nuisibilité à ce jour, mais l'observation des parcelles reste indispensable car très peu de colza ont dépassé le stade 3 feuilles (fin de la période de risque). Affiner le risque selon la croissance de votre colza.



Cuvettes jaunes en situation (Photo Terres Inovia).

Rapprochez-vous de votre conseiller pour en obtenir une.

• Taupins

A ce jour, aucun dégât dû au taupin n'est déclaré. N'hésitez pas à alerter votre technicien en cas de doute sur l'origine d'un manque de peuplement sur certaines zones de votre parcelle.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris.

Évaluation du risque : Risque actuellement faible.

• Tenthrede

Aucune parcelle du réseau ne déclare de dégât à ce jour.

Période de risque : De la levée jusqu'au stade 6 feuilles.

Seuil de nuisibilité : 25 % de la surface foliaire détruite par les larves de tenthrèdes.

Évaluation du risque : Risque actuellement faible.

A surveiller car le risque peut devenir ponctuellement fort en cas de pullulation.



Larves de tenthrède (Photo Terres Inovia).

• Altise d'hiver ou grosse altise

Le vol n'a pas encore débuté. Soyez tout de même vigilants dans les prochains jours, les températures maximales seront inférieures à 20°C en journée, et dès le début de la semaine prochaine on devrait retrouver des températures plus douces (mercredi 20/09 : 23°C). Ces conditions sont propices à l'émergence des premiers individus (dans le courant de la semaine prochaine). La mise en place de la cuvette est indispensable pour suivre l'évolution du ravageur dès son apparition.

Période de risque : de la levée jusqu'au stade 3 feuilles compris

Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 avec morsures.

Évaluation du risque : Risque nul à ce jour.



Grosse altise (Photo Terres Inovia).

Maïs

• Stades phénologiques et état des cultures

Les maïs en conduite pluviale semés courant mars sont proches de la récolte, celle-ci est déjà effectuée pour les quelques semis encore plus précoces. Pour la majorité des parcelles, la culture est proche de la maturité physiologique. Les conditions de l'année devraient permettre une récolte plus précoce que la moyenne.

• Sésamie (*Sesamia nonagrioides*)

Quelques papillons sont toujours piégés, avec une légère augmentation des captures depuis quelques jours.

Un vol de troisième génération de faible ampleur semble se préciser. Il devrait être partiel et ne concerner que les maïs spéciaux les moins avancés et les maïs cultivés en dérobé.

Peu de chenilles sont visibles sur les épis à ce jour. On observe ponctuellement de la casse de tiges liées à ces foreurs.

Évaluation du risque : Le risque sésamie s'est renforcé ces deux dernières années sur l'ensemble de la région, avec une pression de même ampleur voire supérieure à celle de la pyrale, là où historiquement celle-ci était dominante. La saison avançant, les chenilles vont descendre vers la base de la tige en fragilisant celle-ci. Attention à ne pas trop différer la date de récolte.



Larve de sésamie – Source ARVALIS

• Pyrale (*Ostrinia nubilalis*)

Le vol a tendance à s'étaler et les effectifs piégés sont toujours significatifs, notamment dans la vallée de Garonne et ses affluents, ainsi que dans le Gers. Avec le stade avancé de la culture, peu de larves sont visibles sur l'épi.

Évaluation du risque : La pyrale représente le risque « ravageur aérien » le plus important pour le maïs de la région, avec la sésamie. Attention à la casse de tiges et à la perte d'épis du fait de la présence de larves dans la plante. Il faut rappeler qu'une récolte tardive (au-delà d'octobre) augmente le risque de dégradation de la qualité sanitaire.



Larve de pyrale – Source ARVALIS

- **Héliothis** (*Helicoverpa armigera*)

De faibles captures sont toujours comptabilisées ponctuellement sur le territoire. Compte tenu de l'état d'avancement des maïs, ceux-ci ne sont plus attractifs par rapport à d'autres cultures. Attention cependant aux semis très tardifs de maïs spéciaux.

Évaluation du risque : Risque faible.



Héliothis – Source ARVALIS

Chenille d'Heliothis - Photo Arvalis

- **Chrysomèle du maïs** (*Diabrotica virgifera*)

La campagne de piégeage se termine. Pas de capture constatée.

- **Gibier à poil**

La forte présence de sangliers dans les cultures sur l'ensemble du territoire est toujours constatée. Les dégâts peuvent être non négligeables.



Chrysomèle du maïs – Source ARVALIS

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Les bulletins de santé du végétal ont été préparés :

- **pour le colza** par l'animateur filière de Terres Inovia.

- **pour le maïs** par l'animateur filière d'Arvalis-Institut du végétal et élaboré sur la base des observations réalisées par Arterris, Arterris Semences, Caussade semences, Chambres d'agriculture de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées, du Tarn et Garonne, Agrod'oc, Euralis Semences, Fredon, Pioneer Semences, Qualisol, Ragt, Ragt Semences, Val de Gascogne, Vivadour, les agriculteurs piégeurs, ARVALIS-Institut du végétal.

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Les ambrosies, des adventices des cultures dangereuses pour la santé

Identification et stratégies de lutte

Note rédigée par la DGAI-SDQPV avec l'appui de l'Observatoire des ambrosies

Crédit photos : Observatoire des ambrosies

Note actualisée en juillet 2017

Préambule

L'Ambrosie à feuilles d'armoise, *Ambrosia artemisiifolia* L., est une plante dont le pollen est particulièrement allergisant. Il suffit de quelques grains de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, conjonctivite, symptômes respiratoires tels que la trachéite, la toux, et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'ambrosie peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

La présence importante d'ambrosie, comme cela a été observé en Auvergne-Rhône-Alpes, induit une sensibilisation progressive d'un nombre croissant de personnes. Les publications médicales citent des taux de 6 à 12 % de la population souffrant d'allergie en zone d'infestation pour Rhône-Alpes, mais des taux beaucoup plus élevés sont cités pour la Hongrie, où *Ambrosia artemisiifolia* est très présente depuis de nombreuses décennies.

Depuis plusieurs années, d'autres espèces¹ du même genre, originaires du continent américain et présentes en Europe, sont également en expansion. Cette note a pour objectif d'apporter des informations relatives à *Ambrosia artemisiifolia*, l'Ambrosie à feuille d'armoise et de présenter *Ambrosia trifida*, la grande ambrosie ou Ambrosie trifide.

Il s'agit d'espèces annuelles favorisées par la mise à nu du sol qui peuvent se multiplier dans les cultures. Si elles ne sont pas identifiées à temps, des pratiques culturales inadaptées peuvent favoriser leur expansion, voire entraîner de fortes pullulations locales. Ces phénomènes ont un impact sur les rendements des cultures de printemps, et constituent également les phases initiales d'une implantation durable de ces plantes.

¹ Outre les deux espèces faisant l'objet de la note, deux autres ambrosies exotiques sont présentes en France : *Ambrosia tenuifolia* et *Ambrosia psyllostachia*. Il s'agit de plantes vivaces dont l'écologie est différente et qui ne sont pas abordées dans cette note. L'Ambrosie à épis lisses a fait l'objet d'une analyse de risque parue en 2017 : <https://www.anses.fr/fr/system/files/SANTVEG2016SA0065Ra.pdf>



Fig.1. *A. artemisiifolia* dans la Nièvre (58) : parcelle à stock semencier historiquement important, très forte infestation mal anticipée sur tournesol présentant de surcroît de gros problèmes de levée



Fig.2. *A. trifida* dans une culture de tournesol : une géante à apprendre à identifier

CBNPMP / J.Dao

Identification de ces deux ambrosies ²

L'Ambrosie à feuilles d'armoise (*A. artemisiifolia*) et l'Ambrosie trifide (*A. trifida*) sont deux espèces annuelles originaires du continent Nord-Américain. Elles sont connues pour être, dans leurs zones natives, à la fois des mauvaises herbes des cultures et des plantes aux pollens très allergisants.

La répartition en France de ces deux espèces est sensiblement différente. Si quelques populations d'ambrosies trifides ont été repérées sur le territoire, la zone principale de développement de l'espèce se situe actuellement en Midi-Pyrénées (Ariège, Haute-Garonne). L'Ambrosie à feuilles d'armoise a été observée sur une très grande partie du territoire français avec une présence beaucoup plus marquée dans l'ensemble de la vallée du Rhône, ainsi que dans les vallées de la Loire et de l'Allier.

L'Ambrosie trifide est une plante annuelle 'géante' quand les conditions lui sont favorables. Elle se distingue de l'Ambrosie à feuilles d'armoise par une taille plus importante mais surtout par la forme des feuilles qui ne laisse aucun doute pour l'identification de cette espèce.



Fig.3. Ambrosie à feuilles d'armoise
Feuilles à divisions nombreuses et pennées



Fig.4. Ambrosie trifide
Feuille de 3 à 5 lobes en éventail

² La description très détaillée de l'Ambrosie à feuilles d'armoise est disponible sur le site de l'observatoire des ambrosies (<http://www.ambrosie.info/pages/conn1.htm> et pages liées).

Pour l'Ambrosie trifide, des photographies prises en France sont disponibles sur Tela Botanica : <http://www.tela-botanica.org/bdtfx-nn-4082>

Une clé de détermination a été publiée par l'Observatoire des ambrosies : www.ambrosie.info/docs/Lettre_observatoire_016.pdf

Stratégies de lutte

Les stratégies de lutte sont très différentes selon les cultures et selon le niveau d'information sur la présence de la plante dans une région ou une commune.

Lorsque la plante est bien identifiée, il importe de tenir compte de sa présence dans les choix d'itinéraires techniques dès l'installation des cultures. De même, pour les zones non agricoles, des choix techniques raisonnés en fonction de la problématique ambrosie, tels que l'installation de plantes vivaces et de paillis sur des zones de terre mise à nu seront à privilégier. Ces stratégies préventives ne sont pas développées dans cette note qui se focalisera sur les techniques de lutte contre des populations d'ambrosies installées qui sont repérées en cours d'été.

Rappel réglementaire

La [loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé](#) introduit un chapitre spécifique à la lutte contre les ambrosies dans le code de la santé publique (CSP). Un [décret d'application de cette loi](#) définit les mesures susceptibles d'être prises pour prévenir leur apparition ou lutter contre leur prolifération et un [arrêté](#) interdit leur introduction volontaire, leur transport volontaire, leur utilisation, mise en vente, vente ou achat, sous quelque forme que ce soit. Tout contrevenant à ces dispositions est passible d'une contravention de 4ème classe. Trois espèces d'ambrosie sont actuellement visées : l'Ambrosie à feuilles d'armoise, l'Ambrosie trifide et l'Ambrosie à épis lisses. Les mesures de prévention et de lutte à mettre en œuvre au niveau national et/ou local comprennent notamment la gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces, la destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination et la prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens.

Dans les départements concernés par la présence d'ambrosie, le préfet détermine par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur ce territoire et leurs modalités d'application. Les propriétaires, locataires, exploitants, gestionnaires de terrains bâtis et non bâtis, ayants droits ou occupants à quelque titre que ce soit mettent en œuvre les mesures déterminées par arrêté préfectoral dans un délai défini par cet arrêté. En vertu de l'article R610-5 du code pénal, les personnes qui ne respectent pas l'arrêté, sont susceptibles d'être sanctionnées par des amendes de 1^{ère} classe.

L'arrêté national relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) en date du 24 avril 2015 spécifie que l'Ambrosie à feuilles d'armoise est une espèce invasive. De ce fait, elle n'est pas autorisée en tant que couvert sur les bandes tampons en bordure de cours d'eau (définies par l'article D615-46 du code rural et de la pêche maritime). Pour aller plus loin, certains départements ont décliné cet arrêté et ont mis en place des modalités de gestion supplémentaires de l'ambrosie dans les parcelles en gel. L'ambrosie doit y être gérée de façon prioritaire dans le cadre de l'entretien minimal des terres. Il est alors recommandé de tout mettre en œuvre pour éviter sa montée à graines ou de procéder à sa destruction.

Méthodes adaptées aux petites populations

- Arrachage manuel

L'arrachage manuel constitue une méthode extrêmement efficace pour la gestion de ces espèces annuelles. Cette méthode est réservée aux petites surfaces et doit être réalisée avant le début de l'émission du pollen. Les personnes allergiques au pollen doivent s'abstenir de ce travail. Un minimum de protection est requis (port de gants, manches longues, ...) pour minimiser les contacts avec la plante.

- Fauchage répété

Alternative intéressante à l'utilisation des herbicides, les méthodes de fauche offrent la possibilité de travailler des surfaces importantes ou des linéaires. Ces techniques rapides et respectueuses de l'environnement sont applicables pour diminuer la production de pollen et de semences, mais leur efficacité est limitée par la capacité de repousse de l'ambrosie.

Toute prise de décision par les gestionnaires doit donc tenir compte de l'infestation, du stade de développement de la plante, du climat de la région et des moyens à disposition. Toutefois, gérer la production de pollen et de semences par la fauche n'est possible que par l'application minimale de 2 ou 3 coupes (1er passage à 10 cm, 2ème passage à 6 cm, dernier passage le plus ras possible), suivant les situations ce qui implique une augmentation des coûts d'entretien des zones concernées. Les modalités des interventions sont à définir en fonction de la très grande faculté qu'a l'ambrosie à maintenir une production de semences viables.

Méthodes adaptées aux grandes populations en parcelles agricoles

- Déchaumage

La technique du déchaumage, qui consiste à enfouir superficiellement les pailles de la culture précédente et les adventices qui s'y sont développées, est bien adaptée à l'interruption de la croissance des ambrosies dans les céréales à paille ou d'autres cultures récoltées en cours d'été. Pour éviter la production de pollen, il est recommandé d'intervenir avant la floraison. Si cela n'a pas été possible pour des raisons diverses (calendrier des travaux, accès aux parcelles, ...), il importe d'intervenir malgré tout le plus tôt possible en début de maturation des semences d'ambrosies pour interrompre le cycle de croissance de la plante et éviter l'alimentation du stock de semences de la parcelle.

- Gestion du couvert végétal après culture de printemps

Dans les cultures de printemps, les interventions sont surtout préventives, par des itinéraires techniques mécaniques et chimiques permettant de limiter la croissance des adventices avant l'installation ou dans les premiers stades de la culture.

Lorsque l'infestation n'est constatée qu'en cours de culture, l'intervention n'est que rarement possible. Du fait de la très longue durée de vie des semences dans le sol (plus de trente années selon certains auteurs), une action de broyage des zones avec les plus fortes densités peut être envisagée, la perte à court terme étant largement compensée par le gain sur le moyen et long terme. A la récolte, il importe d'éviter la propagation de semences par les engins de récolte, en nettoyant soigneusement la moissonneuse-batteuse après la récolte d'une parcelle infestée. De même, sur ces parcelles, il faudra

s'assurer de stopper la poursuite de croissance de la plante après une récolte précoce en fin d'été ou début d'automne, et veiller particulièrement aux bordures de champs, parfois plus fortement infestées, pour limiter l'augmentation du stock de semences. Dans les régions où l'une au moins de ces deux espèces d'ambrosies est déjà répandue, la nécessité d'une lutte permanente dans la rotation pour gérer correctement ces adventices préoccupantes est bien connue. Les services agricoles et instituts techniques des filières sont à même de proposer des appuis techniques ciblés.

Pour plus d'informations :

<http://www.terresinovia.fr/tournesol/cultiver-du-tournesol/desherbage/ambrosie/>

<http://www.arvalis-infos.fr/view-15835-arvarticle.html?region=>

<http://www.infloweb.fr/ambrosie-a-feuilles-darmoise>

http://www.terresinovia.fr/ambrosie_trifide/

Les jachères : à surveiller avec attention !

Certaines jachères installées au printemps, comme la jachère fleurie qui a un faible pouvoir concurrentiel et une couverture du sol limitée, sont assez sensibles à l'ambrosie. Elles ne sont pas conseillées dans les parcelles connues pour contenir des stocks de semences d'ambrosie. Les dates tardives de broyage prévues dans le cahier des charges de gestion des jachères sont très favorables à la dynamique de l'ambrosie.

La lutte contre l'ambrosie doit se faire sur la durée, avec une intervention dans les parcelles chaque fois que cela est possible. La lutte sera d'autant plus efficace, qu'elle sera engagée précocement sur les territoires où la plante est peu présente. C'est grâce à cette prise en compte précoce que l'arrêt de l'expansion de la plante est envisageable. Pour réduire la présence de cette espèce de façon durable et intégrée, il faut prévenir la constitution d'un stock de semences qui sera particulièrement difficile à gérer.

Pour plus d'informations concernant les aspects de santé publique : <http://www.sante.gouv.fr/une-plante-sous-surveillance-l-ambrosie.html>